

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

\*

**N° 19/2022**

**Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le cinq juillet deux mil vingt-deux, à vingt heures, à la Mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.**

**Présents** : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Jean-Paul De Vermont, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Damien Lamboley, Maryline Trichard, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol  
Excusés : Ludovic Batteur, Geneviève Foley, Adrien Carret,

Damien Lamboley a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 30 juin 2022

**OBJET : Fixation des tarifs du restaurant scolaire**

Monsieur le Maire présente le bilan du compte cantine et rappelle les tarifs des repas. Avec la loi Egalim imposant un approvisionnement de 50 % de produits de qualité et durables dont 20 % de produits biologiques, le coût des matières premières est en augmentation.

Il propose donc au conseil municipal de fixer les tarifs suivant à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

- Repas enfant : 4.75 €
- Repas adulte : 6.05 €
- Repas non programmé le jeudi à minuit pour la semaine suivante : 6.05 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil :

- FIXE à 4.75 € le prix unitaire du repas servi au restaurant scolaire situé à l'Ecole Bernard Pivot et facturé aux parents ; à 6.05 € les repas adultes et à 6.05 € les repas non programmés à l'avance.

**Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.**

**Pour copie conforme,  
Le Maire,**